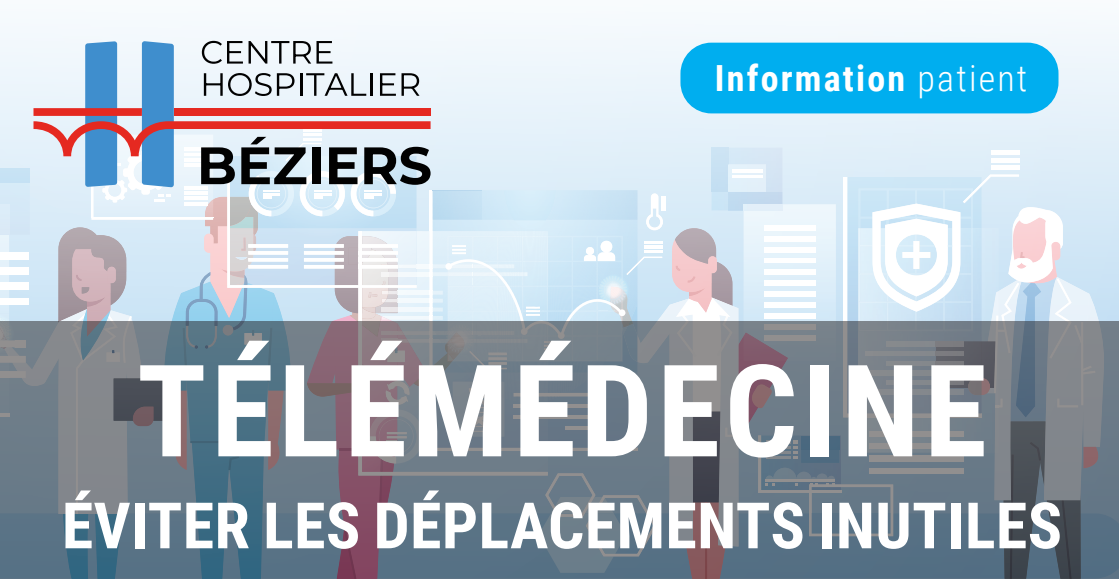




TÉLÉMÉDECINE

ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES

Vous pouvez bénéficier des actes de télémedecine, que vous soyez en établissement de santé ou à votre domicile.

Seul votre médecin peut en décider après vous avoir informé et reçu votre consentement.

La plupart des spécialistes du Centre Hospitalier de Béziers (*médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie et gériatrie*) proposent cette modalité de consultation.

Qu'est-ce que la téléconsultation ?

Votre médecin traitant vous a orienté vers la consultation de l'un de nos spécialistes.

Suite à votre demande de rendez-vous et selon votre contexte médical, la consultation peut vous être proposée à distance, à travers une visio-conférence privée et sécurisée.

Vous pouvez être assisté d'une personne de votre choix lors de l'échange à domicile.

Qu'est-ce que la télé-expertise ?

Votre médecin traitant ou tout professionnel assurant votre prise en charge médicale peut solliciter l'avis de l'un des praticiens exerçant au Centre Hospitalier de Béziers.

Ces échanges sur dossier ne requiert pas votre présence. Le compte-rendu de cette télé-expertise est communiqué au médecin ou au professionnel de santé réquerant ainsi qu'à vous-même.

Pour prendre rendez-vous :

CONTACT : 04 67 35 70 66 - secretariat.telemedecine@ch-beziers.fr (compatible mssante)

Support technique informatique : 04 34 85 80 55 / 04 67 35 71 02 / 04 67 35 75 18



Téléconsultation, comment cela fonctionne ?

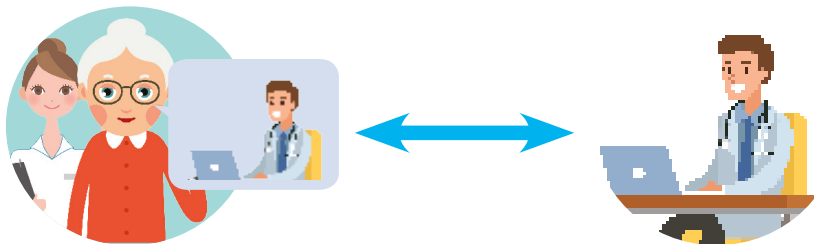
PRENDRE RENDEZ-VOUS

RDV auprès du secrétariat de télémedecine avec le spécialiste :

- Votre médecin traitant, un professionnel de santé : par téléphone ou messagerie sécurisée
- Vous : par téléphone ou par mail

AVANT L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION

Les **documents administratifs** nécessaires à votre téléconsultation (*carte d'identité, carte vitale, mutuelle...*) devront être envoyés via une **messagerie sécurisée** par le professionnel de santé avec les **éléments médicaux** nécessaires. Vous pouvez communiquer votre numéro d'assuré social à la secrétaire de télémedecine afin qu'elle crée votre identité sur le logiciel de l'hôpital, s'il s'agit de votre première consultation au CHB.



LE JOUR DE L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION

Au domicile ou en établissement de santé, vous, la personne qui vous assiste ou le professionnel se connecte, depuis une tablette, un portable ou un ordinateur, à la salle de consultation voulue via un lien de connexion envoyé avec un mode d'emploi, en SMS ou sur votre boîte mail, par le secrétariat de télémedecine.

Le spécialiste du Centre Hospitalier de Béziers se connecte et vous autorise à entrer en consultation.

APRÈS L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION



Envoi du compte rendu de l'acte au médecin ou professionnel de santé requérant.

